

```
onDocReady.push(function(){ $(".linkBlank").attr("target","_blank"); });
```

Le Régime de Prévoyance de l'Industrie Pharmaceutique organisé par l'Accord Collectif de Prévoyance du 21 mai 1991 et ses avenants qui a fait l'objet d'une refonte en date du 22 juin 2007, prévoit, pour l'ensemble des salariés une garantie Maladie - Chirurgie - Maternité et une garantie Décès - Incapacité- Invalidité

Vous trouverez toutes les informations et documents utiles ici :
www.prevoyancepharma.com